

Avant-propos

Musanji Ngalasso-Mwatha
Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3

Le concept d'*environnement* désigne le cadre naturel et culturel dans lequel vit et se développe un organisme vivant, animal ou végétal. Il est constitué de divers éléments qui relèvent de la géographie, de l'histoire et des institutions sociales d'ordre politique, juridique, économique, religieux ou artistique.

Appliqué à la langue le terme *environnement* prend au moins deux sens différents. Il renvoie d'abord au *contexte* au sens jakobsonien, incluant tout objet ou événement (y compris linguistique) situé dans l'univers des sujets parlants en interaction : le destinataire (locuteur) et le destinataire (allocutaire). Roman Jakobson écrit ceci à ce sujet :

Le destinataire envoie un message au destinataire. Pour être opérant, le message requiert d'abord un contexte auquel il renvoie [sic] (c'est ce qu'on appelle aussi, dans une terminologie quelque peu ambiguë, le « référent »), contexte saisissable par le destinataire, et qui est, soit verbal, soit susceptible d'être verbalisé.¹

Le mot *verbal* désigne tout élément de nature vocal, donc linguistique (phonétique, prosodique, lexical ou morphosyntaxique), tandis que

¹ Jakobson, Roman, *Essais de linguistique générale : les fondements du langage*, Paris, Éditions de Minuit, 1963, p. 213.

l'expression *susceptible d'être verbalisé* signifie « non verbal, non linguistique, extralinguistique » et réfère aux circonstances de temps et de lieu qui conditionnent l'interlocution. Dans ce passage il est clair que chez Jakobson on ne trouve pas la distinction nette que font les linguistes d'aujourd'hui entre *contexte* et *situation*, conférant au mot environnement un second sens, passablement différent du premier. C'est Frédéric François qui l'exprime de la façon la plus claire :

Si ce qui est linguistiquement distinctif est ce qui s'accompagne de différences dans la forme du message (qu'on peut étudier indépendamment du reste de la réalité), il semble préférable de distinguer un entourage non linguistique qu'on appellera *situation* et un entourage linguistique qu'on appellera *contexte*. [...] Le contexte d'une unité d'une certaine nature sera alors défini comme l'ensemble des unités de même nature situées à proximité et qui, par leur présence, conditionnent la présence, la forme ou la fonction de l'unité considérée [...]. On entendra au contraire par situation l'ensemble des éléments extralinguistiques présents dans l'esprit des sujets ou « également dans la réalité physique extérieure au moment de la communication et auxquels on peut assigner un rôle dans le conditionnement de la forme ou de la fonction des éléments linguistiques. »²

Oswald Ducrot abonde dans le même sens quand il définit une situation de discours en ces termes :

On appelle situation de discours l'ensemble des circonstances au milieu desquelles se déroule un acte d'énonciation (qu'il soit écrit ou oral). Il faut entendre par là à la fois l'entourage physique et social où cet acte prend place, l'image qu'en ont les interlocuteurs, l'identité de ceux-ci, l'idée que chacun se fait de l'autre (y compris la représentation que chacun possède de ce que l'autre pense de lui), les événements qui ont précédé l'acte d'énonciation (notamment les relations qu'ont eues auparavant les interlocuteurs, et surtout les échanges de paroles où s'insère l'énonciation en question). [...] On appelle aussi quelquefois ces circonstances le contexte. Mais il

² François, Frédéric, 1969, « Contexte et situation », in Martinet, André (dir.), *La linguistique : guide alphabétique*, Paris, Denoël, 1969, p. 65-66.

est commode de réserver ce dernier terme pour désigner l'entourage strictement linguistique d'un élément (d'un mot par exemple ou d'une unité phonique) à l'intérieur d'un énoncé, c'est-à-dire la série d'éléments qui le précèdent et qui le suivent dans cet énoncé, ou encore, en termes plus techniques, les syntagmes auxquels il appartient.³

Jean Peytard et Émile Genouvrier⁴ reprennent le terme de *référent* proposé par Jakobson au sens de « contexte général », incluant le thème et la situation au sens de « décor » (environnement extralinguistique) autant que le contexte au sens étroit correspondant à l'environnement proprement linguistique. Ils distinguent ainsi le *référent situationnel* (« tous les éléments qui appartiennent à l'entourage de A et de B, au moment de l'émission et de la réception ») du *référent textuel* (« tous les éléments actualisés par et dans le message à l'aide des signes linguistiques qu'utilisent [les interlocuteurs] A et B »). C'est dans cette acception tout à fait générale que sera utilisé le terme *environnement* dans le présent ouvrage.

La notion d'*environnement linguistique* ressortit aux développements les plus récents de ce qu'on appelle l'*écologie des langues* ou, plus précisément, l'*écolinguistique*⁵. Cette discipline est liée à la préoccupation aujourd'hui largement partagée selon laquelle la défense de l'environnement est le meilleur moyen de protéger et de sauvegarder les espèces menacées que celles-ci soient animales ou végétales. Ce qui vaut pour les espèces

³ Ducrot, Oswald, « Situation de discours », in Oswald Ducrot et Tzvetan Todorov, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Le Seuil, 1972, p. 417.

⁴ Peytard, Jean et Genouvrier, Émile, *Linguistique et enseignement du français*, Paris, Larousse, 1970, p. 14-15.

⁵ Sur l'écologie des langues voir Haugen, Einar, *The Ecology of Language. Essays by Einar Haugen*, Stanford, Stanford University Press, 1972 ; Bastardas I Boada Albert, *Ecologia de les llengües. Medi, contactes i dinàmica sociolingüística*, Barcelone, Proa, 1996 ; Mühlhäusler, Peter, *Linguistic Ecology Language Change and Linguistic Imperialism in the Pacific Region*, Londres, Routledge, 1996 ; Calvet Louis-Jean, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon, 1999 ; Mufwene, Salikoko, *The ecology of language evolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001 ; Bourdeau, Annette, et alii (dir.), *L'écologie des langues/Ecology of Languages*, Paris, L'Harmattan, 2002.

naturelles vivantes vaut pour les systèmes linguistiques et culturels d'une manière générale.

La pertinence et la légitimité du regard du linguiste sur le cadre naturel et culturel dans lequel s'insère toute langue paraissent évidentes : la langue est, comme tout organisme social, conditionnée par l'influence du milieu dans lequel elle vit et qu'elle influence à son tour. Einar Haugen, linguiste américain d'origine norvégienne qui est à l'origine du concept d'écologie des langues, souligne le lien essentiel et existentiel entre le milieu et les formes linguistiques, leurs fonctions, leurs usages, leurs modes de transmission et de perpétuation, leurs interactions avec les formes propres à d'autres langues. Les préoccupations écolinguistiques rejoignent donc les préoccupations géolinguistiques⁶ (qui étudient les langues dans leurs rapports à l'espace), sociolinguistiques⁷ (qui s'intéressent aux relations entre les langues et les gens qui les parlent) et jurilinguistiques⁸ (qui préconisent la défense des droits linguistiques individuels et collectifs au moyen des lois qui préservent et promeuvent la diversité des langues dans le monde). Elles rencontrent également, bien sûr, l'intérêt des historiens⁹ qui tentent

⁶ Voir Breton, Roland, *Géographie des langues*, Paris, PUF, 1976 ; Laponce, Jean, *Langue et territoire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1984 ; Viaut, Alain et Paillé, Joël (dir.), *Langue et espace*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2011.

⁷ Leclerc, Jacques, *Langue et société*, Laval, Mondia, 1986 ; Lapierre, Jean William, *Le pouvoir politique et les langues*, Paris, Plon, 1988.

⁸ Pupier, Paul et Woehrling, José (dir.), *Langue et droit*, Montréal, Wilson et Lafleur, 1989 ; Ngalasso-Mwatha, Musanji, « Les droits linguistiques individuels et collectifs », *Les langues modernes*, 2 « Langues et droits de l'homme », 1990, p. 15-26 ; *Id.*, « Les politiques linguistiques et le droit aux langues », in *Actes des États Généraux des Langues-Proceedings of the International Symposium on Language Teaching and Learning. Vol. 1 Bilans et perspectives-Stock-taking and Perspectives*, Paris, AEGLE, 1990, p. 109-126 ; Foucher, Pierre, « Le droit et les langues en contact : du droit linguistique aux droits des minorités linguistiques », in Bourdeau, Annette et alii (dir.), *op. cit.*, p. 43-68.

⁹ Nichols, Johanna, *Linguistic Diversity in Space and Time*, Chicago, University of Chicago Press, 1992 ; Comrie, Bernard, Matthews, Stephen et Polinsky, Maria, *Atlas des langues. L'origine et le développement des langues dans le monde*, Paris, Éditions France Loisirs, 2005.

de comprendre la relation de toutes choses au temps qui passe et au poids des âges.

Les langues sont des organismes dynamiques auxquels certains scientifiques (linguistes, anthropologues, philosophes) attribuent une existence presque biologique en en faisant des êtres qui naissent¹⁰, vivent et meurent¹¹, tout comme nous. Les langues peuvent ainsi vivre en harmonie en se rencontrant, en s'entrecroisant et en s'enrichissant mutuellement mais, le plus souvent, elles entrent en conflit¹², s'entretuent, se mangent et se digèrent sans état d'âme. À cette forme naturelle d'extermination par assimilation, que l'on nomme *glottophagie*¹³, s'ajoute une autre, baptisée *linguicide*, qui relève de l'action volontariste des gouvernements tendant à anéantir les langues minoritaires par la violence régaliennne, soit en organisant des projets génocidaires soit en édictant des lois scélérates qui interdisent, stigmatisent ou marginalisent les langues « indésirables ». Ce phénomène de la mise à mort d'une langue par la liquidation de ceux qui la parlent ou par la violence symbolique portée sur le corps même de la langue jusqu'à la disparition du dernier locuteur se distingue clairement de la glottophagie en ce que cette dernière relève de la dynamique des langues alors que celle-là procède d'une stratégie délibérée qui vise l'anéantissement, à plus ou moins longue échéance, d'une langue.

Si la menace de mort pèse d'abord sur les langues de moindre puissance, langues résiduelles qui vivent isolées dans des espaces exigus (en montagne

¹⁰ Sur la naissance des langues lire Ruhlen, Merrit, *L'origine des langues : sur les traces de la langue-mère*, Paris, Belin, 1997.

¹¹ Sur la mort des langues lire notamment Wurm, Stephen A., *Atlas des langues en péril dans le monde*, Paris, Unesco, 1996 ; Crystal David, *Language Death*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000 et Hagège, Claude, *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob, 2000.

¹² Haugen, Einar, *Language Conflict and Language Planning*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1966 ; Nelde, Peter H., éd., *Languages in Contact and in Conflict*, Wiesbaden, Steiner, 1980 ; Boyer, Henri, *Langues en conflit*, Paris, L'Harmattan, 1991 ; Lagarde, Christian, *Conflits de langues, conflits de groupes : les immigrés espagnols du Roussillon*, Paris, L'Harmattan, 1996.

¹³ Sur la glottophagie, lire Calvet, Louis-Jean, *Linguistique et colonialisme : petit traité de glottophagie*, Paris, Payot, 1974.

ou en forêt), possèdent un nombre de locuteurs réduit, exercent des fonctions sociales modestes, elle concerne également, insidieusement, les langues dont la surpuissance ou la trop grande expansion peut conduire à l'éclatement : ce fut le cas du latin qui a donné naissance aux langues romanes¹⁴, du gothique qui est à l'origine des langues germaniques ou encore du proto-bantu dont descendent plus de quatre cents langues parlées en Afrique centrale et australe. On peut penser que l'expansion actuelle du français, comme celle de l'anglais ou de l'espagnol à l'échelle du monde, porte en germe la possibilité de son éclatement en plusieurs néo-langues dont le camfranglais du Cameroun et le français populaire ivoirien (y compris la variante argotique dénommée nouchi) peuvent être tenus pour de probables précurseurs.

L'objectif de ce livre, dont le propos concerne essentiellement le continent africain, est de décrire, caractériser et illustrer la réalité de l'*environnement francophone* dans les espaces où le français coexiste avec d'autres langues, souvent en position dominante juridiquement mais minoritaire socialement. Il s'agit, concrètement, d'apprécier l'importance et la qualité de l'offre en français dans des contextes où celui-ci n'est pas la langue maternelle des populations mais la langue seconde d'un grand nombre d'individus.

On s'aperçoit rapidement que, contrairement à ce qui se passe dans plusieurs régions du monde, et notamment en Europe, où le français est une langue dominée voire menacée, en Afrique le français jouit d'une position dominante voire hégémonique : il est tout sauf une langue en péril. Dans un certain nombre d'États dépourvus de langues nationales majoritaires, comme le Gabon, le Cameroun ou la Côte-d'Ivoire, le français bénéficie d'une aura particulière et tend à se « vernaculariser » dans les familles bourgeoises vivant en milieu urbain, se substituant ainsi, parfois, aux langues autochtones dans la fonction identitaire. Si ce mouvement tendanciel devait se poursuivre durablement on se trouverait

¹⁴ Lire à ce sujet Alvarez, Dolores, Chardenet, Patrick et Tost, Manuel (dir.), *L'inter-compréhension et les nouveaux défis pour les langues romanes*, Paris, Union Latine, 2011. Ce document est téléchargeable sur Internet en cliquant sur le lien suivant : http://www.galanet.be/nouvelle/fichiers/langues_romanes_ULat2011.pdf

face à la redoutable situation où l'appropriation d'une langue seconde par des autochtones transforme ceux-ci en fossoyeurs de leurs propres langues et cultures premières, faute de transmission entre les générations. Le cas du Cameroun est remarquable à un autre titre : il s'agit, à ma connaissance, de la seule région du monde où le français domine toutes les langues, y compris l'anglais, l'autre langue de l'État.

Dans les États d'Afrique qui l'ont choisi comme langue officielle et dans les espaces insulaires où il coexiste avec des parlers créoles, le français n'est plus considéré comme une langue étrangère mais comme une *langue seconde*¹⁵. La nuance est d'importance. Une langue seconde bénéficie d'un statut juridique et socioculturel élevé et exerce des fonctions sociales éminentes généralement attribuées aux langues natives. Dans l'espace dit « francophone » le français est langue de scolarisation, langue de travail ou langue véhiculaire courante et bénéficie, à tort ou à raison, d'une solide réputation de « langue du savoir, du pouvoir, de l'ascension sociale, du développement économique, de la démocratie ». Un des éléments qui fondent une telle affirmation c'est précisément la notion d'*environnement linguistique*, c'est-à-dire l'ensemble des marques physiques, visibles et audibles, qui manifestent la coprésence des langues dans un espace donné, urbanisé ou non. On se souviendra qu'une langue seconde n'est pas seulement une langue enseignée, qu'elle est aussi une langue d'enseignement ; qu'elle n'est pas d'abord apprise pour découvrir la culture étrangère mais comme un moyen de vivre la culture propre au milieu de vie ; qu'à ce titre elle fait partie du paysage sociolinguistique du pays : c'est une langue d'échange et de travail, une langue qui intègre tout le contexte spatial, social, médiatique, économique et politique.

¹⁵ Sur cette notion lire Cuq, Jean-Pierre, *Le français langue seconde : Origine d'une notion et implications didactiques*, Paris, Hachette, 1991 ; Besse, Henri, Ngalasso-Mwatha, Musanji et Vigner, Gérard (coord.), *Études de linguistique appliquée*, 88 « La didactique du français langue seconde », Paris, Didier Érudition, 1992 ; Dabène, Louise, *Repères sociolinguistiques pour l'enseignement des langues*, Paris, Hachette, 1994 ; Verdelhan-Bourgade, Michèle, *Le français de scolarisation : pour une didactique réaliste*, Paris, PUF, 2002.

Les auteurs du présent ouvrage s'interrogent sur plusieurs points importants. Dans les situations de plurilinguisme qui caractérisent la plupart des pays francophones quelles sont les fonctions sociales et les valeurs symboliques attachées au français ? Quel est le poids du français dans le système éducatif comme moyen d'accès à l'écrit, comme matière et comme véhicule des autres disciplines scolaires ? Quelles utilisations sont faites de la langue française en famille, à l'école, dans l'administration, dans le milieu du travail, dans le commerce, dans les lieux de loisirs ? Quel environnement vidéographique (livres scolaires, littéraires et paralittéraires, journaux, revues et magazines, affichage administratif et commercial, publicité écrite, inscription de la langue sur la monnaie et les billets de banque) ou audio-oral (musique, théâtre et cinéma, émissions de radio et de télévision, publicité orale) est offert aux populations qui vivent dans le pays et aux touristes qui le visitent ?

La présence du français est donc observée dans le marquage du territoire, qu'il s'agisse de la toponymie (noms des lieux, des régions, des villes, des quartiers), de l'odonymie (noms des rues, des places, des voies et des chemins), de l'hydronymie (noms des cours d'eau : fleuves et rivières), de la statonymie (noms des États et de Nations). Elle est étudiée dans l'espace social, qu'il s'agisse de l'anthroponymie (noms des personnes), de l'ethnonymie (noms des peuples) ou de la glossonymie (noms des langues). Elle est examinée dans l'affichage administratif (bâtiments publics, signalisation routière) et commercial (devantures des magasins et des boutiques, prix des produits de consommation courante sur le marché, panneaux publicitaires, etc.). Les lieux, les moments et les situations de contact réel avec le français sont identifiés tout comme les formes de langage pratiquées au quotidien, les normes systémiques et sociales, endogènes ou exogènes, valorisées, les écarts, fautifs ou non, stigmatisés.

Certains pays francophones (comme le Togo, le Sénégal ou la Côte-d'Ivoire) offrent des formations en français à l'intention des apprenants en provenance des pays anglophones ou lusophones voisins. Peut-on parler d'une véritable « immersion » et quelle est la qualité du « bain linguistique » offert ? Finalement, quel est le degré de l'enracinement du français en Afrique et dans les espaces créolophones (Haïti, Île Maurice,

Seychelles, etc.) ? D'un autre côté, quel est l'impact de la francophonie sur la vie quotidienne des populations, en ville et à la campagne ? Quelle est l'efficacité de la langue française dans les secteurs formels (école, administration, entreprise, communication publique, etc.) et non-formels (alphabétisation, métiers artisanaux, petit commerce, etc.) ? Peut-on identifier les lignes de partage, les circuits d'échange et les possibilités de dialogue avec les langues locales dans une perspective de développement ? Quelle efficacité du français dans la circulation des informations ? Quelle capacité de mobilisation ? Quelle part de rêve pour l'avenir ?

Les réponses à ce multiple questionnement supposent une solide connaissance des lieux et une observation attentive des pratiques linguistiques qui s'y déroulent. Il s'agit bien de confronter la *réalité francophone* observable sur le terrain aux *images et représentations* plus ou moins fantasmagoriques qui la portent. Les auteurs de ce livre se sont efforcés de répondre à toutes ces interrogations avec clarté, rigueur et objectivité.

Les articles que l'on va lire se déploient en trois parties. La première est consacrée aux réflexions théoriques sur l'écologie des langues et aux aspects pratiques liés à l'environnement francophone. La deuxième partie étudie les conditions de coexistence, sur le terrain, du français, langue héritée de la colonisation, avec les langues autochtones sous l'angle du statut, des fonctions sociales et des domaines d'emploi en liaison avec les images et les représentations qui leur sont attachées. La dernière partie s'intéresse aux pratiques et comportements langagiers et discursifs qui témoignent de l'appropriation du français et de la créativité littéraire en cette langue, donc de sa vitalité dans des espaces dits « francophones » et « francographes ».

Enfin, puisque la recherche scientifique se doit d'éclairer l'action politique, la plupart des auteurs s'interrogent sur les formes innovantes à préconiser et les nouvelles manières de créer un environnement francophone efficace, en harmonie avec la pratique plurielle des langues partenaires.